

DITS
DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES
CIRCUITS SPÉCIAUX
2017 - 2018

Ne rien inscrire dans ce cadre

LVI : Option : Nom du transporteur :	LV2 : Point de départ :
--	--------------------------------

Photo
obligatoire

Première demande Renouvellement

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Sexe : M F

PARENTS OU TUTEURS

Père Mère Autres (précisez) :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél : _____ Email (optionnel) : _____

SCOLARITE 2017 / 2018

Etablissement fréquenté : _____
Commune : _____
Classe : _____ LVI : _____ LV2 : _____
Filière ou Section ⁽¹⁾ : _____
Options : _____
Dérogation : Oui Non
 EXT* DP* INT* Jour de transport : L M Me J V S

TRANSPORT 2017 / 2018

Transporteur : _____
Commune de départ : _____
Nom exact du point de montée : _____

A remplir par le chef d'établissement

Cachet de l'établissement : _____
Date d'arrivée du dossier : _____
Signature du chef d'établissement : _____

Code de l'établissement

□ □ □ □ □ □ □ □

Cadre réservé à l'administration

Code élève : _____
Année scolaire : _____

⁽¹⁾ Soyez précis : Exemple : - Pour les 1^{ères}, terminales générales, précisez L, ES, S. - Pour la filière technologique : SMS, STI, STT. - Pour les BACPro, BEP, CAP 3^{ème} techno,....indiquez la spécialité. * Ext. : Externe, DP : Demi-pensionnaire, INT. : Interne.

NOTE EXPLICATIVE ET OBSERVATIONS IMPORTANTES



Ce formulaire peut être téléchargé sur le site
[www.eureenligne.fr / rubrique « Routes - Transports »](http://www.eureenligne.fr/rubrique%20«%20Routes%20-%20Transports%20»)

LE FORMULAIRE EST PRÉREMPLI DANS LA PARTIE HAUTE

Il s'agit donc d'un renouvellement de demande (l'élève a déjà emprunté les cars de transports scolaires) :

- Vous devez dans ce cas vérifier l'exactitude des renseignements portés et les modifier impérativement dans la partie basse (ex : changement de classe).
- Vous devez signer ce document et le remettre au secrétariat de l'établissement avant sa fermeture (début juillet).

LE FORMULAIRE EST VIERGE

C'est la première fois que l'élève emprunte les transports scolaires :

- Vous devez remplir obligatoirement la partie basse.
- Vous devez signer ce document et le remettre au secrétariat de l'établissement avant sa fermeture (début juillet).

Dans le cas où la demande serait incomplète, elle ne sera pas traitée.

Toute modification en cours d'année devra être signalée à l'organisateur dont les coordonnées figurent au recto.

Aucune modification ne sera acceptée au 3^{ème} trimestre.

Vous devez fournir tout justificatif ou dérogation si l'élève ne fréquente pas l'établissement de son secteur scolaire.

A la rentrée scolaire, les élèves recevront une carte de transport.

Les bénéficiaires de cette carte s'engagent à respecter les consignes ci-dessous :

- La carte est rigoureusement personnelle.
- Elle doit être présentée au conducteur à chaque voyage ainsi qu'à toute réquisition des agents de contrôle.
- L'usage de cette carte par une personne autre que son titulaire est considéré comme frauduleux et entraîne immédiatement la confiscation, indépendamment des poursuites judiciaires qui peuvent être engagées contre le titulaire et le possesseur.
- Chaque passager a droit au respect pour lui et doit adopter un comportement civil et respectueux du conducteur, des autres passagers et du véhicule.
- Les usagers doivent porter la ceinture de sécurité à bord des véhicules.

Signature du représentant légal

(précédée de la mention « lu et approuvé »)



À COMPTER DE SEPTEMBRE 2017,

L'organisation des transports scolaires sera assurée par la Région Normandie.

Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

« Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur circuits spéciaux. Les destinataires des données sont l'autorité organisatrice de transports dont vous dépendez et le service des transports de l'Eure. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques 14, Boulevard Georges-Chauvin / CS72101 / 27021 Evreux cedex. »